

Notre supplément musical

Deux extraits des Motets à II, III et IV parties pour voix et instruments avec la Basse continue de Mr. DU MONT. Paris, Christophe Ballard, 1681.

In lectulo meo, à voix seule et Basse continue.

In te Domine, dialogue à 3 voix et Basse continue.

Ce n'est pas la première fois que la Société liégeoise de Musicologie rend hommage au grand compositeur liégeois Henry DU MONT (Villers-l'Évêque 1610-Paris 1684). Quelques années après la guerre, elle avait participé à l'inauguration de la plaque commémorative apposée sur le mur de l'église de Villers l'Évêque; à cette occasion, une chorale dirigée par M. Léon THILL avait fait entendre, de façon très remarquable, quelques oeuvres du maître. Par ailleurs, la chanson "Je ne scay ce que c'est ni d'un fa ni d'un sol", à 3 voix et BC, tirée des "Meslanges" de 1657 a été publiée comme supplément musical à notre Bulletin n°17 (1977) tandis que l'étude de J. QUITIN "Le Livre des Meslanges de Henry Du Mont (1610-1684), une synthèse de l'art français au moment où Louis XIV va prendre le pouvoir absolu" avec comme supplément musical "8 Préludes à 2 parties pour orgue" paraissait dans notre Bulletin n°50 (1-19), juillet 1985. Enfin, pour la première fois, nous avons édité le Livre des Meslanges dans nos Fascicules 4 (novembre 1983)(pièces profanes) et 8 (novembre 1984)(oeuvres religieuses).

Aujourd'hui, nous prenons notre Supplément musical dans les Motets à II, III et IV parties(...) de 1681. Nous le devons à l'amabilité de M. RASPE, Bibliothécaire du Conservatoire royal de Bruxelles, que nous remercions très sincèrement. Ces motets sont imprimés en cinq livres portant en sous-titre l'indication de la voix exécutante. L'ensemble comporte 40 pièces réparties en: 3 "symphonies" pour cordes et BC. (n°V(à2), XXIII(à3), XXVIII(à4)). 6 motets à 2 voix, n°s I-VII. 16 motets à 3 voix, n°s VIII - XXIV. 15 motets à 4 voix, n°s XXV-XL, les quatre derniers pouvant se chanter à deux choeurs " si l'on veut". Le tout avec B.C.

Nous reproduisons la page de titre, l'adresse au Roi et la table du livre de Dessus et dessus de viol: C'est la plus complète car cette voix, tantôt chantée, tantôt jouée, participe à tous les motets. Elle donne une assez bonne idée de la répartition des rôles entre le chant et les instruments.

La mention et un Dessus de viol: si l'on veut qui apparaît dans huit titres est justifiée par DU MONT dans son adresse Au Roy. Cette latitude, plus évidente encore dans le motet n°VI, provient, nous dit l'auteur, de son désir de produire une plus grande Harmonie si l'on veut. Nous avons déjà rencontré ce souci dans la Troisième partie adjoustée aux Meslanges de Henry Du Mont (1661) (cf. notre Bulletin n°50 et le Fascicule 4, pages VIII-IX).

Le mot Viol: toujours écrit sous cette forme, relance la controverse entre l'emploi de la viole, chère aux "conservateurs" du XVIIe siècle, ou celui du violon, dont les partisans sont devenus les plus nombreux en 1681. Nous avons évoqué ce procès dans notre Fascicule 4 (pages IV-V). Dans le cas présent, il

se pourrait bien que DU MONT - ou son éditeur!- ait voulu ménager la susceptibilité des aînés en laissant planer une équivoque; mais il paraît évident que c'est violon qu'il faut lire.

Rappelons enfin qu'en 1681, lors de la publication de ces motets, Henry DU MONT a soixante et onze ans ! Il mourra trois ans plus tard et ses célèbres Motets à deux chœurs pour la Chapelle du Roy seront édités à Paris en 1686, sur l'ordre de Louis XIV.

* * *

QUITTARD, le principal biographe de DU MONT, ne dit que quelques mots des Motets de 1681 (Un musicien en France au XVIIe siècle, Henry Du Mont. Paris, 1906 (71-72). " C'est, écrit-il, un livre de morceaux (...) fort analogues aux Cantica sacra parus trente ans auparavant. Ces pièces, écrites pendant que Du Mont dirigeait la chapelle (du Roi) y furent certainement exécutées, mais elles se rattachent encore à l'ancienne manière. Toutes peuvent facilement être chantées en solo et quelques unes se prêteraient aisément à une exécution collective qui paraît avoir été dans les intentions du compositeur. Remarquons, il est vrai(...) que les habitudes de presque toutes les églises favorisaient cette exhibition de solistes concertants, venus souvent du dehors pour suppléer à la médiocrité des ressources ordinaires." Dans ce sens, il est évident que In lectulo meo a été composé pour un chanteur habile, peut-être même tout exprès pour un artiste connu pour son adresse à chanter en écho. Quant au Dialogue In te Domine il est construit selon une formule caractéristique chère à Du Mont : deux, trois ou quatre voix se répondent - en style imitatif et chacune à son tour - pour amplifier l'idée exprimée en premier lieu (ici, les mesures 1 à 22); elles se réunissent alors pour la prière commune (mesures 23-60). Le très beau motet O nomen Jesu (le premier du recueil de 1681), d'une grande suavité mélodique et d'un très bel effet, offre un autre exemple caractéristique de dialogue (cette fois à deux voix et BC.)

Dans son bel article sur DU MONT dans MGG.vol.3 (col.930-940) Kassel 1954, Madeleine GARROS consacre une demi-colonne aux Motets de 1681. Elle y souligne notamment le caractère de "scène lyrique" de In lectulo meo, "analogue, dit-elle, à celles qui fleurissent en Italie, mais qui ne se sont pas encore introduites en France dans les cantates d'église." A ne considérer que l'abondance des vocalises et la fréquence des rythmes ♩ voire ♪ , on se rend compte des progrès du goût italien dans la musique vocale française du dernier quart du XVIIe siècle. Toutefois, DU MONT ne renonce nullement à ses acquis antérieurs: ceux du "motet récitatif", du style imitatif "vrai" et du style concertant entre voix et instruments.

On remarquera que DU MONT est venu au style italien plus lentement que son ami liégeois Lambert PIETKIN (1613-1696), élève comme lui de Léonard de HODEMONT (Liège v.1575-1636), maître de chant de la cathédrale Saint-Lambert à Liège (sur ces deux compositeurs, voir nos Bulletins 11,15,18,29). En effet, l'influence italienne est bien plus sensible dans les Sacri concertus de Pietkin (Liège, 1668) que chez DU MONT. Mais depuis le début du XVIIe siècle, Liège était bien plus ouverte aux influences romaines que Paris...

José QUITIN

MOTETS A II. III. ET IV.

PARTIES,

POUR VOIX ET INSTRUMENTS,

AVEC

LA BASSE-CONTINUE.

De M^r DV MONT, Abbé de Silly, Maître
et Compositeur de la Musique de la Chapelle
du Roy & de la Reyne.

DESSUS, & DESSUS DE VIOL:

5
165



A PARIS,

Par CHRISTOPHE BALLARD, seul Imprimeur du Roy,
pour la Musique, rue S. Jean de Beauvais,
au Mont Parnasse.

M. DC. LXXXI.

AVEC PRIVILEGE DE SA MAIESTE.



7/11/91



A V R O Y .



SIRE,

Il y a quelques années que j'eus l'honneur de présenter à V. M. mes Motets à deux Voix, comme une petite marque de la grandeur de ma reconnaissance pour tant de bien-faits que j'ay reçeus de sa Bonté. Je me suis depuis appercu que deux voix estoient assurément trop feibles pour me faire entendre sur un sujet que je voudrois un peu mieux exprimer; & je me suis imaginé que V. M. me permettroit bien d'employer pour cela trois & quatre Voix qui parleroient plus fortement pour moy dans ces Motets que j'ose prendre la liberté de luy offrir.

Mais, SIRE, je commence à voir que je ne réussiray gueres mieux que je n'ay fait avec mes Motets à deux voix. Car je supplie tres humblement V. M. de croire que comme toute la Terre avouë qu'une infinité de voix ne suffiroient pas pour dire tant de belles choses qu'elle a faites, & qu'elle fait encore tous les jours: Je sens bien aussi que je n'aurois pas assez de toutes les voix les plus fortes, & les plus agréables de toutes les Musiques du Monde, pour bien exprimer à mon gré avec combien de reconnaissance & de zèle, & avec quel profond respect je suis,

SIRE,

DE VOSTRE MAIESTE.

Le tres-humble, tres-obéissant, & tres-fidèle
Sujet & Serviteur,
H. DU MONT.



T A B L E

DES MOTETS DE M^r DU MONT,
à 2. 3. & 4. Parties, avec la Basse-Continue.

MOTETS A DEUX.

I. Motet. O Nomen Jesu. Dessus ou Haute-Contre, & Bas-Dessus ou Taille; fol. 1.	
II. Benedicte Deum. T. & B. <i>♩ un Dessus de Viol: si son veut.</i>	2
III. Duo Seraphim. à 2. Dessus.	3
IV. Jubilate Deo. D. & B. <i>♩ un D. de Viol: si son veut.</i>	4
V. <i>Symphonic.</i> à 2.	6
VI. Sit gloria. D. & B. <i>♩ un D. de Viol: si son veut. Il y a encore un autre D. de Viol: à la fin du Livre de la Basse; dont on pourra se servir pour une plus grande Harmonie si son veut.</i>	6
VII. In lectulo meo. Echo. Dessus seul, ou à 2. <i>si son veut.</i>	8
MOTETS A 3.	
VIII. In te Domine. Dialogue H. T. & B.	12
IX. Doleo super te. H. T. & B.	13
X. Ecce fecerunt. H. T. & B. <i>♩ un D. de Viol: si son veut.</i>	14
XI. Ave Regina caelorum. D. Bas-D. & B. <i>♩ un Dessus de Viol: si son veut.</i>	15
XII. Regina caeli. H. T. & B.	16
XIII. Quid commisit. H. T. & B.	17
XIV. Stella caeli. D. Bas-D. & B. <i>♩ un Dessus de Viol: si son veut.</i>	18
XV. O praesidium. D. ou H. Bas-D. ou T. & B.	19
XVI. O bone Jesu. D. ou H. Bas-D. & B.	20
XVII. Adoro te. H. T. & B.	22
XVIII. Jesu Rex admirabilis. H. T. & B.	23
XIX. Jesu dulcedo cordium. H. T. & B.	24
XX. Confurge Domine. H. Bas D. & B. <i>♩ un D. de Viol: si son veut.</i>	24
XXI. Per feminam mors. D. Bas-D. & B. <i>♩ un D. de Viol: si son veut.</i>	25
XXII. O quam suavis. H. T. & B.	26
XXIII. <i>Symphonic.</i> à 3.	28
XXIV. Sub umbra. B. seule, <i>♩ 2. D. de Viol:</i>	28
MOTETS A 4.	
XXV. Regina divina. D. de Viol:	29
XXVI. Venite ad me. D. de Viol:	30
XXVII. Ave Virgo gratiosa. D. de Viol:	31
XXVIII. <i>Symphonic.</i> D. de Viol:	32

T A B L E

XXXIX. Desidero te millies. D. Bas-D. H. & B.	35
XXX. Sancta & immaculata. D. H. T. & B.	34
XXXI. Pans Angelicus. 2. H. T. & B.	35
XXXII. Unde tibi. D. de Viol:	36
XXXIII. Nil canitur. D. de Viol:	35
XXXIV. O gloria Domina. D. de Viol:	39
XXXV. Quid est hoc. T. & H. <i>♩ 2. D. de Viol:</i>	40
XXXVI. O tu quis es. à 4. ou à 3. D. de Viol:	41
XXXVII. Cantate. à 4. Voix, ou à 3. Ch. D.	42
XXXVIII. Salve Maria. à 4. Voix, ou à 3. Ch. D.	43
XXXIX. Ad te levavi. à 4. Voix, ou à 3. Ch. D.	44
XI. Domine salvum fac Regem. à 4. Voix, & à 3. Ch. D.	45

Ces 4. derniers Motets se peuvent chanter à 2. Ch. quand on voudra; en doublant les Parties, la lettre italique signifie qu'une Voix seule doit chanter, & la lettre romaine pour chanter tous ensemble.

Il y a un Errata en suite de la Table de la Basse-Continue, de quelques fautes passées par mégarde dans l'impression pendant l'absence de l'Auteur, que l'on prie de corriger.

